



Besançon, le 11 AVR. 2019

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Besançon

à

PÔLE SERVICES TECHNIQUES URBANISME ET ENVIRONNEMENT  
Département Urbanisme et Grands Projets Urbains  
Service Administration et Expertise

**Objet : Modification n°2 – PSMV du Centre Ancien –  
OAP St Jacques-Arsenal**

Affaire suivie par : Anne-lise GATRAT  
Dossier visé par : Christine NICOT  
Courriel : anne-lise.gatrat@grandbesancon.fr  
Tél. 03.81.87.86.38

DREAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
SERVICE DEVELOPPEMENT DURABLE  
DEPARTEMENT EVALUATION  
ENVIRONNEMENTALE  
17 E RUE ALAIN SAVARY  
CS 31269  
25005 BESANCON CEDEX

Accueil ouvert  
du lundi au vendredi  
de 8h à 12h30  
et de 13h30 à 17h30

Monsieur le Directeur,

Afin de permettre la reconversion du site St Jacques-Arsenal, le Conseil Municipal de Besançon a autorisé M. le Maire, par délibération du 18 juin 2015, à solliciter le préfet pour mettre en œuvre la procédure de modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Centre Ancien.

Depuis le 27 mars 2017, le Grand Besançon est devenu compétent en matière d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme. La reprise de cette procédure, en collaboration avec l'Etat, va permettre de fixer des OAP et de modifier le règlement pour adapter le PSMV en vigueur au projet urbain.

Aussi, conformément à l'article R. 122-18 du Code de l'Environnement, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour examen au cas par cas par l'Autorité Environnementale, la modification n°2 du PSMV du Centre Ancien.

Vous trouverez ci-joint le dossier de saisine pour un « examen cas par cas » ainsi que le projet de notice explicative relative à cette modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations les plus sincères.

Pour le Président,  
La Conseillère Communautaire Déléguée à  
l'Urbanisme Opérationnel et la Planification

Catherine BARTHELET  
Maire de Pelousey